



**MUNICIPALITE
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS**

MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2006

Le rapport de gestion 2006 a été présenté et approuvé par le Conseil général dans sa séance du 6 juin 2007.

1 ADMINISTRATION GENERALE

Durant l'année 2006, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 48 reprises.

Les élections de la Municipalité pour la législature 2006 – 2011 ont eu lieu le 12 mars 2006. Sur 500 électeurs inscrits, 207, soit 41.4%, ont voté. Des 5 municipaux sortants qui se sont représentés, 4 ont été réélus. M. Roger Imhof, qui avait obtenu la majorité absolue, n'a pas été réélu. Nous le remercions pour son travail et son agréable présence durant les 8 ans passés à la Municipalité. A sa place a été élu M. Laurent Chappuis, à qui nous souhaitons la bienvenue. Le syndic a été réélu tacitement. La nouvelle Municipalité est entrée en fonction le 1er juillet 2006.

Le 4 décembre 2006, M. Markus Mooser a annoncé au Président du Conseil général sa démission pour le 31 mars 2007. Nous regrettons le départ de la Municipalité d'un membre efficace et apprécié et déplorons particulièrement l'évènement tragique qui a motivé cette décision.

Mme Nelly Chatelan qui s'est occupée du contrôle des habitants et des assurances sociales depuis 35 ans, a pris sa retraite à la fin de l'année. Pour la remplacer, la Municipalité a engagé Mme Nicole Bovay dès le 1er décembre 2007.

Bretigny est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Dans Lausanne Région, Bretigny participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional, Toxicomanie et Promotion économique. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations.

Le 24 juin 2006, la Municipalité a participé à la Journée des Communes Vaudoises à Mézières.

Le 21 novembre 2006, M. Le Préfet Marc-Etienne Piot a procédé au contrôle annuel de la commune, contrôle qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

A l'appel de la séance du 6 décembre 2006, le Conseil général de Bretigny comptait 60 membres.

Le 31 décembre 2006, Bretigny avait 706 habitants, soit 345 hommes, (dont 75 de moins de 15 ans) et 361 femmes, (dont 80 de moins de 15 ans).

2 FINANCES

Le total de toutes les recettes fiscales 2006, de Fr. 1'609'075.45, est de Fr. 218'575.45 supérieur au budget de Fr. 1'390'500.-. L'augmentation est de Fr. 63'158.75.- comparée aux recettes de Fr. 1'545'916.70 de 2005.

Le total des encaissements d'impôts 2006 concernant les personnes physiques était budgété à Fr. 1'300'000.-. Les comptes 2006 enregistrent des encaissements de Fr. 1'446'515.95, soit Fr. 146'515.95 de plus. Ces contributions des personnes physiques étaient de Fr. 1'421'233.30 en 2005, soit une augmentation de Fr. 25'282.65 entre 2005 et 2006.

Les autres impôts, notamment l'impôt des personnes morales, l'impôt foncier, les droits de mutation et les gains immobiliers sont de Fr. 72'059.50 supérieurs au budget.

Au 19 décembre 2006, la situation des taxations définitives était la suivante : années 2003 et avant, 98.8%, 2004, 98.0% et 2005, 86.1%. Les impôts encaissés en 2006 correspondent aux acomptes facturés aux contribuables, modifiés par les différences en plus ou en moins des taxations définitives des années précédentes intervenues en cours de l'année. Les acomptes 2006 pourraient subir quelques corrections à la baisse, raison pour laquelle nous avons maintenu la provision pour différences d'impôts de Fr. 200'000.-.

La charge nette d'intérêts sur les dettes est de Fr. 72'026.- en 2006, contre Fr. 120'000.- au budget et Fr. 58'676.- dans les comptes 2005. La différence entre 2005 et 2006 est due à une plus grande utilisation des crédits et à l'évolution défavorable des taux d'intérêts.

Les charges de 2006 sont de Fr. 443'867.32 inférieures et les recettes de Fr. 549'842.06 supérieures au budget. Ce résultat favorable de Fr. 621'959.38 permet de comptabiliser des amortissements pour un total de Fr. 385'736.10 et des attributions aux réserves de Fr. 239'423.28.

Les dépenses d'investissement de l'année 2006, financées sans recourir à des emprunts, totalisent Fr. 659'376.10, les amortissements sont de Fr. 370'736.10 et les subventions reçues de Fr. 97'040.-. Il en résulte une augmentation des investissements de Fr. 191'600.- en 2006.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

- Exploitation de bois de service résineux : 513 m³ (dont 350 m³ de bois bostryché)
- Exploitation de bois de feu : 36 m³

Les principales exploitations de bois ont eu lieu au Bois des Clous (Tagada) et au chemin de Bellevue (près du Talent, côté Morrens).

Il a été planté 0,2 ha. au fond du chemin de Bellevue principalement en épicéa et en hêtre. 0,25 ha. de soins à la jeune forêt ont été réalisés à Tagada. Place nette a été faite au Bois des clous (dépôts sauvages).

L'ensemble des travaux a été réalisé par les entreprises Muhlethaler, Clerc et le Centre de formation des forestiers bûcherons du Mont-sur-Lausanne.

Le Comité de direction du label Q/PEFC a octroyé à l'organisation Triage Forestier Mèbre-Talent le droit d'utiliser les deux labels environnementaux pour l'ensemble de l'assortiment du bois certifiant que ce dernier est issu d'une gestion forestière durable et transformé dans le respect de l'environnement.

Bâtiments communaux

Les travaux de réfection des façades du bâtiment administratif ainsi que le remplacement de l'étanchéité de la terrasse située au premier étage ont été totalement terminés au cours de cette année. Le montant de ces travaux est resté dans le cadre du crédit alloué par notre Conseil général. Nous avons encore entrepris quelques travaux d'entretien dans ce bâtiment, soit le remplacement des garnitures extérieures et intérieures des fenêtres en toiture et le rafraîchissement des peintures du « 3 pièces » au 1er étage Ouest.

Nous avons également entrepris quelques travaux d'entretien dans l'appartement du 1er étage du bâtiment de la Maison-de-Ville, notamment peinture, moquette et cuisine.

Dans le bâtiment de la grande salle, nous avons dû remplacer la pompe primaire de circulation.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mise à l'enquêtes publiques et administratives

La Commission consultative d'urbanisme était composée jusqu'à la fin de la législature de M. Ronald Bovay, président, Mme Annette Amendola, M. Jean-Daniel Reymond et M. Philippe Noeninger, urbaniste. Depuis la nouvelle législature, cette commission est maintenant composée de M. Roland Bovay, président, Mme Linda Viguet-Peissard, M. Arnold Ottonin et M. Philippe Noeninger, urbaniste.

Au cours de l'année, 2 dossiers pour mise à l'enquête publique et 5 dossiers pour enquête administrative ont été déposés auprès de la Municipalité. Les 2 permis de construire ont été accordés.

Plan directeur cantonal

Les travaux relatifs au plan directeur cantonal se poursuivent. L'avant-projet a été mis en consultation publique au SAT, la population et les communes ont pu ainsi faire part de leurs remarques.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Dans les mêmes délais que le plan directeur cantonal, le PALM a également été mis en consultation auprès du public et jusqu'à mi-décembre auprès des municipalités. A l'issue de la consultation, le projet sera complété pour tenir compte des remarques et propositions des communes et Confédération. Le document final pourra être signé en février 2007.

Développement du Nord Lausannois

Les communes de Bournens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens complétées par Lausanne Région, Association Blécherette Région et le SAT se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de définir une politique concertée de développement urbanistique lié aux déplacements des personnes.

Ainsi, le rapport final et les fiches de mesures ont pu être finalisés en octobre, des séances publiques d'information pourront avoir lieu en février 2007.

Carrefour RC 501b & RC 444d

Les travaux d'aménagement de ce carrefour se sont terminés au printemps par la pose des revêtements bitumineux finaux. L'enveloppe financière accordée par un crédit d'investissement a été respectée.

Routes

Le 30 août 2006, le Conseil général a alloué à la Municipalité un crédit de Fr. 175'000.- pour la réfection des chemins du Caudoz, des Terraux, le carrefour du Moulin/chemin des Oches, le débouché du chemin du Rié sur la RC501b et le chemin du Chalet Saboton. Ces travaux seront entrepris au cours du mois de mai 2007.

Ordures ménagères et décharge

Depuis 1996, VALORSA SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. De Buchillon à Romanel-sur-Lausanne et de Villars-Tiercelin à Agiez, 111 communes et leurs 164'000 habitants sont rattachés au périmètre de VALORSA SA pour la gestion de leurs déchets et principalement pour les déchets incinérables.

Ces communes sont, via VALORSA SA, actionnaires à hauteur de 44,13% de la nouvelle usine d'incinération de TRIDEL SA. Dès le mois de mai 2006, l'entier des déchets du périmètre a donc pu être incinéré à Lausanne. Le transport s'est effectué en camion, 2007 verra le transfert des ordures ménagères en train (inauguration le 14 avril 2007).

Le site de Penthaz a donc géré l'ensemble des tonnages des communes en cherchant les meilleurs débouchés. Les déchets ont été parfois triés et régulièrement préparés pour le recyclage par VALORSA SA. Si les efforts de tri sont constants chez les citoyens, l'augmentation de population du périmètre et le renforcement de la consommation créent globalement toujours plus de déchets.

L'accent, cette année, a été mis sur deux aspects du travail de VALORSA SA. D'une part, la mise à niveau technique du site de Penthaz et les aménagements nécessaires à la nouvelle station de compactage ont débuté, et d'autre part, des actions d'information ont été menées à bien. Le premier semestre, des démonstrations techniques ont eu lieu sur la logistique IES/ACTS*. Part contre, durant la deuxième partie de l'année, les nouveaux municipaux ont été accueillis lors du forum des déchets et un nouveau classeur des déchets a été édité. Ces tâches s'inscrivent dans le rôle proactif de VALORSA SA au niveau de l'information et du conseil, afin d'être proche des communes actionnaires et du grand public. Cette volonté politique se doit d'appuyer une gestion toujours plus rationnelle des déchets pour atteindre les objectifs cantonaux de 60% de recyclage (actuellement ~40%).

* IES/ACTS : Integral Entsorgungssystem / Abroll Container Transport Schweiz

Déchets collectés en 2005 et 2006 (tonnes)

	2006 en tonnes/ kg par habitants	2005 en tonnes/ kg par habitants
Ordures ménagères	156 / 221	160 / 230
Déchets encombrants	27 / 39	24 / 35
Papier	49 / 69	47 / 69
Verre	33 / 46	27 / 39
Déchets compostables	211 (m3)	/
OREA, appareils électriques	4 / 6	4 / 6

Base au 31.12.2005 : 695 habitants

Base au 31.12.2006 : 706 habitants

La Municipalité constate que le tri des déchets commence à s'améliorer. On trouve toujours du papier, des cartons et même du gazon dans les containers à ordures, ce qui augmente le coût de l'élimination par incinération.

Le réaménagement de la place de l'abri et du ramassage de nos ordures est prévu pour la fin de l'année 2007 en même temps que l'acceptation d'un nouveau règlement sur la gestion des déchets.

Réseau d'égouts, épuration

Hormis les travaux courants d'entretien du réseau d'évacuation des eaux, la commune a réalisé la mise en séparatif du hameau de Béthusy. A fin 2006, les travaux à la charge de la commune étaient achevés, à l'exception de quelques travaux de remise en état des routes. Une subvention, d'un montant de 93'478 francs, représentant 37% des coûts payés à ce jour, nous a été octroyée et versée par le canton. Pour l'année 2007, il ne reste plus qu'à achever les travaux privés de raccordement à ce nouveau réseau séparatif. Un contrôle caméra a été effectué sur les conduites principales (travaux communaux). En complément, la commune a pris en charge un contrôle des raccordements privés à la fluorescine afin d'assurer que la mise en séparatif soit faite dans les règles de l'art.

Pour mémoire, l'inspection des collecteurs par caméra de la deuxième étape de mise en séparatif doit être évaluée et servira à l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui reste à faire. Cette étude a été confiée au bureau Jan et Courdesse SA.

Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET)

Il n'y a pas eu de problèmes particuliers d'exploitation de la STEP. La répartition des frais entre les communes a été basée sur les équivalents habitants (EH) de Bretigny, Cugy, Froideville et Montheron recensés au 31 décembre 2006. Pour Bretigny cela représente 690 EH et sur l'ensemble de l'AET 3'409 EH.

Malgré la diminution du nombre d'agriculteurs qui reprennent les boues, la campagne d'épandage 2006 s'est bien déroulée. La déshydratation des boues pour la campagne 2007 est en cours.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

Les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Lausanne pour le hameau de Montheron, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens constituent l'Établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne dont la direction est basée dans ladite commune. Il comprend :

le cycle initial	(CIN 1-2)
les cycles primaires	(CYP 1-2)
le cycle de transition	(CYT 5-6)
la voie secondaire générale	(VSG 7-8-9)
la voie secondaire à options	(VSO 7-8-9)
les classes relevant de la pédagogie compensatoire.	

Complété par la prévention en milieu scolaire :

- service PPLS, psychologie, psychomotricité et logopédie
- service médical, médecin et infirmière
- groupe santé, prévention, promotion, coordination
- réseau ressources, soutien temporaire lors de situations scolaires extraordinaires
- médiation, réflexion sur les enfants, les classes, pratique professionnelle et ressources
- groupe de réflexion sur la prévention
- service en orientation scolaire et professionnelle du DFJ

L'Établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne a géré pour l'année scolaire 2005-2006 près de 1'283 élèves dont 86 proviennent de notre commune, 133 enseignants et 66 classes.

Le bon déroulement de cet établissement est assuré par :

Un conseil de direction dont M. Jean-Luc Brunet est le directeur.

Le conseil exécutif, composé des 6 conseillers municipaux des écoles exerçant les compétences scolaires et financières.

Le Conseil s'est réuni à 6 reprises pour discuter des budgets, constructions scolaires, comptes, transports, approbation des enclassements, ouverture et fermeture de classes au sein de l'établissement.

La commission scolaire est formée de 13 membres. Elle concourt avec le Département et le Conseil exécutif à l'application des dispositions légales et réglementaires régissant l'école.

Nos représentants sont Mme Corinne Zuber et M. P.-A. Marmillod. La Commission s'est réunie 2 fois.

Le coût d'un élève pour l'Établissement du Mont est le suivant :

primaire	Fr. 2'248.34
secondaire	Fr. 3'266.39

La mise à disposition d'une salle de classe par une commune est facturée à l'Établissement au prix de Fr. 18'000.- par année augmenté pour son entretien, réparations, espaces verts, d'un forfait annuel de Fr. 11'000.-. L'utilisation de la salle de gymnastique est facturée au prix de Fr. 2'500.- par classe.

Notre commune ainsi que celles de Cugy, Forel, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens et Savigny se sont unies par convention pour former l'Arrondissement scolaire de Lausanne, scolarisant les élèves de :

la voie secondaire de baccalauréat (VSB 7-8-9)

L'Arrondissement secondaire de Lausanne a regroupé pour l'année scolaire 2005-2006 près de 5'948 élèves dont 9 proviennent de Bretigny. Il est constitué de :

Un Conseil de l'Arrondissement, composé des 8 conseillers municipaux des écoles.

Il est une chambre d'enregistrement et de consultation s'occupant de l'information sur les constructions scolaires.

La Commission scolaire d'arrondissement composée de 16 membres a comme délégués de l'établissement du Mont : Mme Françoise Barraz, Froideville, Mme Jacqueline Franzini, Cugy et M. P.-A. Marmillod, Bretigny.

Le coût d'un élève pour l'Arrondissement secondaire de Lausanne est de :

VSB	Fr. 2'907.96
-----	--------------

Création d'un nouvel établissement scolaire pour Cugy et environs

Le Département de la formation et de la jeunesse a enteriné la décision de séparer les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens de celle du Mont-sur-Lausanne. En effet, la volonté de créer des établissements scolaires complets, soit primaire et secondaire à trois voies, nécessitait ce choix. Dès lors, la construction d'un nouveau collège pour le secondaire à Cugy est devenue une obligation.

Plusieurs séances ont été indispensables pour mettre sous toit les statuts régissant l'Association Scolaire Intercommunale de l'Etablissement de Cugy et Environs (ASICE). Ces derniers pourront être signés au début 2007.

Le crédit d'étude ayant été accordé par le Conseil communal de Cugy en 2005, il a été possible d'établir le coût de ce collège à environ 20'482'000 francs. Quinze salles de classes, divers autres locaux et une salle de gymnastique double équiperont ce bâtiment. L'obtention du crédit d'investissement par Cugy et le début des travaux sont projetés pour début 2007.

Temples et cultes

En 2006, la participation aux charges d'autres communes est de Fr. 6'515.10.

6 POLICE

Police municipale

La charge de Fr. 27'094.20 concerne les prestations de Mme Irène Bugnon et Securitas.

A raison d'une heure par jour, notre agente de police a fait de la prévention à la sortie des classes. Tout au long de l'année, de nombreux contrôles de circulation ont été entrepris sur les chemins forestiers et aux abords des places de pique-nique ainsi que dans le village. Le montant des amendes d'ordre infligées s'élève à Fr. 1'085.55.

Securitas est une entreprise privée de sécurité. Elle effectue chaque week end deux rondes de façon aléatoire dans notre village. Le 25 décembre 2005, étant donné que les travaux du carrefour étaient terminés, Securitas a cessé d'assurer la sécurité à l'entrée de la localité aux heures d'affluence scolaire.

Entre les 15 et 19 juillet, des déprédations ont été commises sur l'abri de bus direction Lausanne. Une plainte a été déposée. Le ou les auteurs n'ont pas été identifiés à ce jour.

Surveillance mutuelle des habitations

La population a été invitée à assister à une information sur la « surveillance mutuelle des habitations ». Après cette présentation, les habitants intéressés ont répondu à un questionnaire et ont pu s'inscrire. Au vu du succès rencontré, ce concept a été mis en place par la gendarmerie. Des panneaux indiquant le début et la fin des zones surveillées ont été installés. Le village a été divisé par secteurs, soit :

- Chemin du Rié
- Chemin de Champ Petau
- Chemin du Verger
- Route du Moulin
- Ruelle Géo Blanc
- Route de Béthusy
- Route de Bottens
- Chemin du Chalet Saboton

Chaque secteur est géré par un correspondant, lequel est chargé de transmettre les informations reçues de la gendarmerie aux adhérents dont il est responsable.

Il est à noter que cette prestation de la gendarmerie est gratuite, uniquement les panneaux ont été à notre charge pour un montant de Fr .784.35.

Contrôle de vitesse

A la demande de la Municipalité, le TCS a organisé un contrôle de vitesse préventif. Ce dernier a eu lieu pendant une semaine, durant laquelle nous avons pu vérifier si les automobilistes respectaient la limitation de vitesse de 50 km/h. L'appareil de mesure a été posé de façon aléatoire, visible ou non, à la rue du Village et au chemin du Rié.

En moyenne, 545 véhicules par jour ont traversé le village d'est en ouest et vice versa. Deux automobilistes ont circulé à plus de 70 km/h aux environs de 20h00 et une dizaine entre 50 et 60 km/h entre 11h30 et 14h00, soir durant la période où il y a le plus grand nombre d'enfants aux abords de l'école.

Cette prestation nous a coûté que Fr. 200.-.

Défense contre l'incendie

Les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Morrens et Lausanne pour le seul secteur forain de Montheron, sont sur le point de finaliser une convention intercommunale permettant d'améliorer l'efficacité de leurs Services de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS), au niveau administratif.

Au niveau intervention, la fusion a été faite. Bretigny-sur-Morrens fait partie du Détachement Premier Secours du Haut Talent (DPS), basé à Montheron. Le nombre total des interventions du DPS en 2006 s'élève à 6, dont 3 à Bretigny-sur-Morrens, au chemin de Champ Petau pour des inondations.

Bretigny-sur-Morrens, sous le commandement de M. Yves Chatelan, compte actuellement 22 pompiers, dont 5 sont rattachés au DPS.

La solde des pompiers s'élève à Fr. 9'955.-. A cela, il faut ajouter l'intervention au chemin de Champ Petau qui se monte à Fr. 375.- ainsi que des cours à Echallens pour 3 pompiers qui s'élèvent à Fr. 2'000.-, soit un montant total de Fr. 12'330.-. A cela, il faut déduire la somme de Fr .11'913.30 représentant le subside de l'ECA.

Protection civile

A la suite de la réorganisation générale qui s'est opérée sur le plan cantonal, la protection civile de Bretigny est gérée depuis 1998 par la PCi région Gros-de-Vaud à Echallens. Cet organisme établit un rapport pour la région, qui peut être consulté auprès de la Municipalité. Dans la mesure où la Municipalité de Bretigny n'est plus compétente pour la gestion de cet organisme, nous renonçons ici à rapporter les activités de la PCi.

Au moment où ce rapport a été établi, nous avons appris la démission du commandant, M. Patrick Sauty, avec effet au 31 mai 2007. Nous tenons à souligner l'efficacité avec laquelle il a dirigé cet organisme durant près de 10 ans.

7 SECURITE SOCIALE

Facture sociale

La facture sociale pour 2006 se monte à Fr. 374'949.- pour Bretigny. Le montant est défini selon la classification des communes selon leur capacité financière (8 pour Bretigny) et la population au 31.12.2005 (704).

A cela, il faut ajouter un montant de Fr. 27'359.- concernant l'enseignement spécialisé imputé sur le compte 53.351. Les participations versées au canton s'élèvent finalement à Fr. 402'308.-.

OMSV

La participation des communes et le financement de l'aide et soins à domicile en 2006

L'Etat et les communes financent paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par les Centres médico-sociaux (CMS) sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales. Cette règle est inscrite dans la loi du 5 décembre 1967 sur l' OMSV.

Pour les communes, cela signifie une participation financière par habitants de Fr. 48.- en 2006, au lieu de Fr. 47.50 en 2005 et Fr. 49.- en 2004

Ce montant représente pour 2006, 18,8 % du financement total des prestations réparties comme suit :

Clients :	11.7 %	les clients paient une partie des prestations, en particulier les heures de ménage et les repas. En 2003, le tarif horaire de l'aide au ménage a été fixé à Fr. 25.-.
Assurances maladie :	34.3 %	les assurances maladie remboursent les prestations de soins à des tarifs horaires supérieurs aux plafonds fixés par la LAMAL : Fr. 66.60 pour les soins infirmiers et Fr. 49.90 pour les soins de base.
Subvention de l' OFAS :	16.3 %	est fixée unilatéralement par la confédération. Elle régresse depuis 1998: 31 % de la charge salariale en 1998, 28 % en 2001, 27 % en 2003, 25 % en 2004 et 24 % en 2006.
Canton :	18.8%	Le canton et les communes paient le manco de financement.
Communes :	18.8%	Leur subvention est versée à l'OMSV, chargé d'appliquer la loi. Le montant dû par les communes correspond à Fr. 48.- par habitant.

Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly-Echallens (ARASPE)

Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance du rapport d'activité de cette association. tion régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens

Accueil familial

En ce qui concerne le service des mamans de jour, Bretigny est rattaché au service d'entraide familiale d'Echallens. Celui-ci gère le recrutement, la formation et le suivi des mamans de jour et tient la comptabilité de la caisse centrale à laquelle nombre d'entre elles sont maintenant affiliées. Notre contribution se monte à Fr. 3.70 par habitant. La demande est toujours plus forte que l'offre. Le nombre de mamans de jour agréées à Bretigny est de 2 actuellement.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

Généralités

L'approvisionnement en eau est une nécessité absolue qui doit être suivi avec le plus grand soin.

Notre commune a le privilège d'être propriétaire de trois sources situées sur les communes voisines de Bottens et Froideville. Ces sources nous fournissent plus de 50'000 m³ d'eau par année qui génèrent des revenus substantiels bienvenus à notre commune.

L'accroissement de la population et l'évolution du mode de vie des habitants ont augmenté sensiblement la consommation d'eau de notre commune. Cette dernière est raccordée au réseau d'eau potable de la ville de Lausanne géré par « eau service-Lausanne » qui fournit le complément en eau nécessaire à notre village. Bretigny-sur-Morrens a ainsi acheté plus de 13'000 m³ d'eau à la ville de Lausanne en 2006. Ce complément en eau qui était d'environ 2'250 m³ en 2002 a donc été multiplié par six en quatre ans. La Municipalité doit donc tout faire pour chercher à limiter cette consommation. Diverses mesures sont à l'étude, notamment au niveau de l'approvisionnement en eau des piscines et des cultures.

Achat d'eau à la ville de Lausanne

A fin 2006, la ville de Lausanne nous annonçait la résiliation de son « contrat de vente d'eau en gros » au 31.12.2007. Un nouveau contrat basé sur des coûts effectifs entrera en vigueur au 01.01.2008. Selon les caractéristiques des réseaux d'eau et des raccordements des communes concernées, cette nouvelle tarification provoquera des augmentations ou des réductions significatives des coûts de l'eau achetée à Lausanne. Les spécificités du raccordement de notre commune ont pour conséquence que notre facture passera d'environ 20'000 francs à environ 16'000 francs, ce qui représente une économie appréciable de 20%. Un justificatif détaillé de cette évolution des coûts est disponible auprès de la Municipalité.

Autocontrôle

Les analyses biologiques et chimiques de notre eau sont conformes aux prescriptions fédérales des 1^{er} mars et 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène, de microbiologie et sur les denrées alimentaires.

Pour répondre aux « nouvelles » exigences légales en vigueur, qui assimile l'eau à une denrée alimentaire, notre commune doit mettre en œuvre un système d'autocontrôle assurant une qualité irréprochable de l'eau. Pour ce faire, la Municipalité a demandé une offre à « eau service-Lausanne » pour l'exécution de cette prestation. Le choix d'« eau service-Lausanne » s'est fait naturellement dans la mesure où cette entité assure l'alimentation en eau complémentaire à la production de nos sources. De plus, « eau service-Lausanne » dispose de sources, de conduites et de réservoirs dans la région de Froideville et Bottens, l'amenant à faire des travaux de même nature à proximité immédiate de nos installations. S'il s'avère que l'offre faite par « eau service-Lausanne » est compétitive, nous bénéficierons d'un système d'autocontrôle géré par des professionnels, ce qui est un atout incontestable pour une petite commune.

Suivi de la consommation d'eau

Durant l'année 2006, des compteurs ont été installés pour mesurer en continu les volumes d'eau fournis par nos sources ainsi que celui sortant de notre réservoir. Par comparaison avec les volumes d'eau vendus, ces mesures doivent nous permettre d'évaluer les pertes d'eau de notre réseau. Ces compteurs nous permettront également de constater si de l'eau est perdue par un déversement au travers du trop plein du réservoir. Si tel devait être le cas, il serait envisageable d'augmenter le volume d'eau à moindre coût en modifiant le niveau du trop plein. Ces modifications peu onéreuses permettraient une augmentation du volume de nos cuves de 20 à 40% sans avoir à construire un nouveau réservoir.

Zones de protection des sources

Sur la base du rapport de Mandaterre Sàrl, des contrats ont été établis pour définir les obligations des agriculteurs exploitant les terres sur lesquelles sont situées nos zones de sources et définir les indemnités auxquelles ces restrictions donnent droit. Ces contrats doivent être signés dans le courant 2007 par les tiers concernés.

Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)

Une première version du PDDE a été soumise à la Municipalité par le bureau d'études Jan & Courdesse. Diverses modifications mineures ont été demandées au mandataire qui devrait ainsi être en mesure de clore ce travail dans le courant 2007.

Gaz

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz est de la compétence du Service du gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal. Cependant, lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées, nous informons le SGL. Ce dernier décide de l'opportunité de prévoir l'extension du réseau de gaz en vue du raccordement de nouveaux abonnés.

Téléreseau

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Urbatel SA lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées.

Bretigny, le 8 mai 2007

La Municipalité